

Commission départementale des championnats

Coupes et Challenges

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2018

PV N°5

Président : M. PAGNOUX MARIO

Présents : Mrs. BOUQUET Jérôme. PREGHENELLA Jacques. KOUROGLI Jamel. BARIS Jean François. BALAGEAS Bernard.

Excusée : Mme DUTHIN Patricia

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

Forfaits :

SD4 – (Amende 40 €) :

Poule B – AS2APG 3 - match n°50698.1 du 11/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule D – SEMUSSAC 3 - match n°50832.1 du 10/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule D – ST GEORGES DES CTX 3 match n°50841.1 du 25/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule D – ESNG 2 match n°50843.1 du 25/11/2018 (3^{ème} forfait)

U14-U15 – (Amende 18 €) :

Poule C – ST GEORGES DES CTX 2 - match n°51628.1 du 24/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule C – BOISSEUIL 1 - match n°51633.1 du 24/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule D – BURIE/FCBE/ST HILAIRE 1 - match n°51682.1 du 03/11/2018 (2^{ème} forfait)

U14-U17 A8 Féminine – (Amende 18 €) :

Poule C – LA COURONNE 2 – match n°53362.1 du 24/11/2018 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (Amende 18 €) :

Poule D – JONZAC ST GERMAIN FC 2 - match n°52108.1 du 24/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule G – US ST ANDRÉ DE LIDON 1 - match n°52243.1 du 24/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule H – ES ROCHELAISE 4 - match n°52282.1 du 10/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule H – CAP AUNIS PTT FC 3 - match n°52283.1 du 10/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule H – FC NORD 17 2 - match n°52289.1 du 24/11/2018 (2^{ème} forfait)

U11-U13 A8 Féminine – (Amende 18 €) :

Poule A – GJ SUD SAINTONGE 1 – match n°53281.1 du 10/11/2018 (1^{er} forfait)

Poule B – ES ROCHELAISE 1 – match n°53295.1 du 10/11/2018 (1^{er} forfait)

Forfaits Généraux :

SD4 – (Amende 58 €) :

Poule D – ESNG 2

Joueurs suspendus :

Match n°52923.1 du 20/10/2018 en Coupe U14-U15 Brassage Poule 10 SAINTES ES 2 – ST GEORGES DES COTEAUX 1 :

Rectification du PV n° 4 du 07 novembre 2018

Après vérification des pièces au dossier, le joueur du Club de SAINTES ES 2 licence n° 2546180497 ayant purgé ses suspensions à la date du match, il n'était donc pas suspendu le jour de la rencontre. La Commission des Championnats Coupes et Challenges rétablit dans ses droits le joueur DALIL Marouane.

Réserves / Réclamations :

Match n°50239.1 du 10/11/2018 en D2 Poule C AS.CHAD/JAR/MAR 1–ST PALAIS SPORT FOOT 2 :

Réserve du Club de l' AS.CHAD/JAR/MAR 1 :

Réserve recevable. Rejetée. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 167.2 des règlements de la FFF.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réclamation de 38 € soit 72 € seront débités au Club de l'AS.CHAD/JAR/MAR.

Match n°50250.1 du 25/11/2018 en D2 Poule C ROYAN VAUX AFC 2 – U.S ALERTE ST AIGULIN 1 :

Réclamation du Club de U.S ALERTE ST AIGULIN 1 :

Réclamation recevable. Après vérification des pièces au dossier, pas d'infraction constatée, à l'article 26 des règlements de la LFNA.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges confirme le résultat.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réclamation de 38 € soit 72 € seront débités au Club de U.S ALERTE ST AIGULIN.

Match n°53193.1 du 22/11/2018 en Chmpt FUTSAL/SÈNIORS S.A.R. FUTSAL 2 – A.J. AULNAY FUTSAL 2 :

Réserve du Club de S.A.R. FUTSAL 2 :

Dossier en instance

Match n°53301.1 du 24/11/2018 en U11-U13 A8 Féminin Poule B ES ROCHELAISE 1 – E.F.C.DB2S / AS DE LA BAIE 1 :

Réserve du Club de E.F.C.DB2S / AS DE LA BAIE 1 :

Réserve recevable. Après vérification des pièces au dossier, les joueuses du Club de ES ROCHELAISE 1, licence n°9602366991 ne pouvait participer à la rencontre sans licence, pas de demande de licence demandée pour la saison 2018/2019, licence n°2546766428 ne pouvait participer à la rencontre, elle avait déjà joué à 10h30 avec les garçons, licence n°2547846003 ne pouvait participer à la rencontre catégorie (libre U14F) – 14 ans F.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu par pénalité au Club de ES ROCHELAISE 1, retrait d'un point, 0 pt 0 but à 3 pour en reporter le bénéfice au Club de E.F.C.DB2S / AS DE LA BAIE 1.

Le responsable de l'équipe féminine de l'ES ROCHELAISE sera convoqué le 18/12/2018 à 19h30.

Les frais de dossier de 34 € et les frais de procédure de réserve de 38 € soit 72 € seront débités au Club de ES ROCHELAISE.

Matchs arrêtés :

Match n°50696.1 du 11/11/2018 en SD4 Poule B MARSAIS 1 – FC NORD 17 3 :

Match arrêté à la 85^{ème} minute. La Commission des Championnats Coupes de Challenges transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Match n°50976.1 du 25/11/2018 en SD4 Poule F OZILLAC/CHAM/ST MAIG 2 – US CERCOUX CLOTTEISE 2 :

Match arrêté à la 73^{ème} minute. La Commission des Championnats Coupes de Challenges transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Match n°51746.1 du 10/11/2018 en U16-U17 Poule ÉLITE FCNORD17/ANDILLY 1 – AIGREFEUILLE/LE THOU 1 :

Match arrêté à la 45^{ème} minute. La Commission des Championnats Coupes de Challenges transmet le dossier à la Commission de Discipline.

Feuilles de matchs en retard :

FÉMININE U11-U13 (AMENDE DE 11 €) :

F.C.B.E 1 – SOYAUX CHTE ASJ 1.

U12-U13 (amende de 7 €) :

ST JEAN D'ANGÉLY 2.

Divers :

Match n°51397.1 du 04/11/2018 en SD4 Poule A CANTON AUNIS FC 3 – VERINES 2 :

Dossier traité par la commission de Discipline dans le PV N°6 du 11/10/2018 qui a pris la décision suivante :

Pas de fait disciplinaire le dossier est transmis à la CDC pour suite à donner

- ✚ La commission des championnats décide de convoquer le 18/12/2018 à 19h les personnes concernées :

- Monsieur RAMBEAU Gilles Arbitre de la rencontre licence n° 2543335041
- Monsieur AUVINET Gérard Arbitre Assistant 1 de la rencontre licence n° 2545445614
- Monsieur VALIN Loïc Arbitre Assistant 2 de la rencontre licence n° 2543767603
- Monsieur DAVID Rodolphe Délégué du match et Président du club de l'AS VÉRINOISE.
- Monsieur LOPEZ MARTINS Jérémy joueur n° 8 licence n° 2548253231 du club de l'AS VÉRINOISE.
- Monsieur RENOUX Allan licence n° 1112451097 Éducateur du club de l'AS VÉRINOISE
- Monsieur VALIN Pierre licence n° 2544297670 Dirigeant du club de l'AS VÉRINOISE.
- Monsieur FOURNIER Pascal Président du Club de CANTON AUNISIEN FC.
- Monsieur LIBERA Corentin joueur n°1 licence n° 2543410938 du Club de CANTON AUNISIEN FC.
- Monsieur VARLET Michel licence n° 1102442064 Éducateur du Club de CANTON AUNISIEN FC.

Courriers :

Pris connaissance du mail de Monsieur Patrice NORMANDIN Président du Club de U.S MARENNAISE du 26 novembre 2018.

Pris connaissance du courrier par mail de Monsieur Bruno COUPRIE Co Président du Club de FCBE du 15 novembre 2018. Le courrier est transmis à la C.D.A.

Pris connaissance du courrier par mail de Monsieur Guy MAHÉ Président du Club de EFC-DB2S du 15 novembre 2018.

Pris connaissance du mail de Monsieur Nicolas COPERTNO du 13 novembre 2018. Pris note de la dérogation accordée par la LFNA de jouer le samedi soir.

Fiche de frais de Madame MASSON Chloé du 25/11/2018

Suite au match n° 51789.1 du 25/11/2018 de Championnat Féminin Senior A11 opposant ROCHEFORT FC 1 à SAUJON/FCBE 1.

Le District débitera les Clubs de ROCHEFORT FC et de SAUJON/FCBE de 21.90 euros pour créditer la somme de 43.80 euros à Madame MASSON Chloé, arbitre de la rencontre (frais d'arbitrage non réglés).

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires, de dates et de terrains et les non saisie des résultats par internet.

La prochaine Commission aura lieu le 18/12/2018 à 18h30

Le Président,
Mario PAGNOUX

Le Secrétaire de séance,
Jérôme BOUQUET